

conte la même histoire au sujet d'un Irlandais, il ajoute que le petit Irlandais fut privé le lendemain de déjeuner parce qu'il avait perdu son cinq cents.

Le budget fait un peu la même chose. Il veut calmer les esprits et endormir les contribuables. Lorsqu'il y a réussi et qu'ils ne se méfient de rien, il leur enlève ce qu'il leur avait donné et les punit, lorsqu'ils se réveillent, parce qu'ils n'ont pas été plus vigilants. J'exhorte le Gouvernement à étudier les propositions que j'ai formulées ce soir.

En terminant, je dois dire que je n'ai pas rappelé ces faits dans le dessein de donner l'impression aux membres du Gouvernement ou de l'opposition que j'éprouve du plaisir à critiquer. J'ai simplement tenté encore une fois de porter à leur attention des faits que j'ai signalés l'an dernier, à propos du mouvement auquel je m'intéresse tant, le mouvement coopératif. Bien entendu, tant que je serai membre du Parlement et jusqu'à ce qu'un Gouvernement donne suite à ces vœux par des mesures législatives, je continuerai à plaider cette même cause.

M. RENÉ-N. JUTRAS (Provencher): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder le sujet principal de mes observations, soit les relations fédérales-provinciales, je désire m'arrêter un instant à l'exposé budgétaire proprement dit. Je suis heureux de voir à leur siège le ministre de la Justice (M. Ilsley) qui a tant contribué à notre situation financière actuelle ainsi que le ministre des Finances (M. Abbott) qui nous l'a exposée avec une telle maîtrise. Je veux à mon tour leur adresser mes félicitations, lesquelles visent aussi le ministre du Revenu national (M. McCann). En somme, c'est lui qui perçoit les fonds.

Il est un passage de l'exposé budgétaire que je tiens à souligner tout particulièrement. Je cite:

Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes appliqués à remanier notre loi fondamentale de l'impôt sur le revenu, afin d'en améliorer le texte, de le rendre plus clair et plus simple et d'en éliminer les équivoques et les anomalies. Les honorables députés seront surtout satisfaits, il me semble, de la mesure dans laquelle nous l'avons soustrait à l'exercice de la discrétion ministérielle. De hauts fonctionnaires des ministères de la Justice, du Revenu national et des Finances ont consacré de longs mois à en préparer la révision détaillée. Je me suis vivement intéressé au travail qu'ils ont accompli dans ce domaine.

Je sais que nous aurons d'autres occasions d'étudier la question mais j'invite dès aujourd'hui le ministre des Finances et ses hauts fonctionnaires à reviser de fond en comble la loi de l'impôt sur le revenu en tant qu'elle s'applique aux cultivateurs de l'Ouest canadien. Je reste convaincu qu'une mesure donnant justice aux cultivateurs de l'Est ne

répond pas aux besoins de ceux de l'Ouest.

Il semble que la loi actuelle soit assez souple dans son application pour répondre à la situation qui existe dans les provinces de l'Est, mais il est manifeste qu'elle est trop rigide pour répondre aux conditions qui règnent dans l'Ouest canadien. Je ne formule pas cette observation à la légère, mais après un examen assez approfondi du problème. Plusieurs honorables députés ont pris connaissance des documents parlementaires qui semblent me donner raison.

Je n'insisterai pas là-dessus et je n'entends pas non plus tirer beaucoup d'arguments des tableaux. Je signale cependant que, durant l'année 1945-1946, le Manitoba a versé \$1,866,590, tandis que l'Ontario n'a versé que \$1,086,000 et Québec \$59,000. Il existe donc entre le Manitoba et l'Ontario une différence de près de \$800,000 bien que le nombre de cultivateurs soit trois fois plus faible au Manitoba qu'en Ontario. Je pourrais signaler les données relatives à 1944-1945 qui reviennent à peu près au même.

De par sa nature même, l'exploitation agricole dans l'Ouest diffère du tout au tout de celle qui se pratique dans les autres régions du Canada. Dans l'Ouest, elle constitue une vaste entreprise commerciale qui entraîne de fortes immobilisations parce que les fermes sont nécessairement vastes. Les dépenses antérieures à toute culture sont donc élevées. Les frais d'exploitation sont proportionnellement élevés, une plus grande superficie entraînant des dépenses d'exploitation plus considérables.

Un autre élément prend une importance particulière surtout à l'égard de l'impôt sur le revenu. C'est que l'exploitation agricole dans les provinces des Prairies est beaucoup plus précaire que dans les autres régions du Canada et pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il y a la question de la fluctuation des prix. Heureusement le présent gouvernement a, en ces dernières années, pris des mesures bien nettes afin de stabiliser les prix. Grâce à la sage direction du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui est parfaitement au courant de l'état de choses existant dans l'Ouest, les prix n'accuseront pas, j'en suis sûr, de fluctuations aussi prononcées que par le passé. Les prix varieront toujours dans une certaine mesure, car les marchés locaux sont clairsemés dans l'Ouest. Ma province du Manitoba ne compte que deux villes, l'agglomération Winnipeg, dont la population est de 290,000 âmes, et Brandon, qui compte 17,000 habitants. En conséquence, nous devons écouler nos produits hors de la province.

Dans l'Ouest, il faut également tenir compte des éléments. La pluviométrie normale de la région m'a étonné. Bien des gens croient que,